

DÉFINITIONS DE LA FRANCOPHONIE EN
SITUATION MINORITAIRE : ANALYSE DE
DIFFÉRENTES DÉFINITIONS STATISTIQUES ET
DE LEURS CONSÉQUENCES

Étude réalisée
par

Éric Forgues
et
Rodrigue Landry

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE
SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES



CANADIAN INSTITUTE FOR RESEARCH
ON LINGUISTIC MINORITIES

pour la

**Commission conjointe de recherche sur la santé des
francophones en situation minoritaire**



Décembre 2006

Édition produite par :

Le Secrétariat national du Consortium national de formation en santé
260, rue Dalhousie, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1N 7E4
Téléphone: 613.244.7837
Sans frais: 1.866.551.CNFS (2637)
Télécopieur: 613.244.0283

Le présent document est disponible à la section « recherche »
du site Internet du Secrétariat national du CNFS à l'adresse suivante : www.cnfs.ca

Bibliothèque nationale du Québec, 2006
ISBN : 2-9808905-1-0
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2006

Le Consortium national de formation en santé bénéficie d'une aide financière de Santé Canada.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE DU PROJET	2
2. DESCRIPTION DES VARIABLES LINGUISTIQUES	2
3. MÉTHODES DE DÉFINITION DES FRANCOPHONES	3
3.1 La langue maternelle	3
Tableau 1 : <i>Langue maternelle</i>	4
3.2 Connaissance des langues officielles	4
Tableau 2 : <i>Connaissance des langues officielles</i>	5
3.3 Langue parlée à la maison	5
Tableau 3 : <i>Langue parlée à la maison</i>	6
3.4 Première langue officielle parlée	6
Tableau 4 : <i>Première langue officielle parlée</i>	7
3.5 Définitions fondées sur des combinaisons et des croisements de variables	7
Tableau 5 : <i>Langue maternelle française et connaissance du français</i>	8
Tableau 6 : <i>Langue maternelle et langue parlée à la maison</i>	9
Tableau 7 : <i>Connaissance unique de la langue française et connaissance des deux langues officielles dont la langue maternelle est le français</i>	10
Tableau 8 : <i>Langue maternelle française et première langue officielle parlée française/française-anglaise</i>	11
Tableau 9 : <i>Langue maternelle et connaissance du français</i>	12
CONCLUSION	13
ANNEXE A	15
ANNEXE B	16

INTRODUCTION

Plusieurs chercheurs et organismes qui mènent des études sur les francophones vivant en situation minoritaire se demandent comment il convient de définir un francophone selon les variables utilisées par Statistique Canada. Cette question, simple en apparence, en soulève plusieurs autres qui ont des conséquences directes non seulement sur la recherche, mais aussi sur les politiques publiques qui font suite aux analyses statistiques.

Deux définitions courantes permettent de définir la population francophone du Canada. La première consiste à comptabiliser les personnes dont la langue maternelle est le français, c'est-à-dire la première langue apprise et encore comprise. Cette méthode omet, entre autres, les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle, mais qui emploient le français le plus souvent à la maison ou qui, des deux langues officielles, ne connaissent que le français.

La deuxième définition consiste à utiliser une variable dérivée à partir des données sur la connaissance des deux langues officielles, la langue maternelle et la langue la plus souvent parlée à la maison. C'est la définition de la « première langue officielle parlée » (PLOP).

Suivant cette définition,

- 1) si la personne ne connaît que le français, sa PLOP est le français;
- 2) si elle connaît le français et l'anglais et que le français est sa langue maternelle, sa PLOP est le français;
- 3) si elle a le français et l'anglais ou aucune de ces langues comme langue maternelle, c'est la langue officielle la plus souvent parlée à la maison qui détermine la PLOP.

Selon cette méthode, les personnes qui parlent les deux langues officielles le plus souvent à la maison sont dans la catégorie « français et anglais » de la PLOP. Une personne qui ne connaît aucune des langues officielles et dont la langue maternelle n'est pas une langue officielle est dans la catégorie « aucune ».

La question de la définition d'un francophone est un sujet complexe. Dans le présent document de réflexion, nous voulons présenter certaines définitions statistiques possibles d'un francophone en prenant en considération les variables linguistiques utilisées par le recensement et que l'on trouve dans certaines enquêtes de Statistique Canada. Sur la base de cette présentation, nous voulons soumettre à la réflexion ces définitions afin de dégager celle qui apparaît la plus pertinente pour effectuer des analyses statistiques sur les francophones en situation minoritaire en vue de permettre aux autorités gouvernementales d'élaborer, sur leur fondement, des politiques publiques et des services pour cette population.

1. CONTEXTE DU PROJET

Jusqu'à récemment, la façon de quantifier le poids démographique des francophones à des fins de comparaisons de recherche a constitué une préoccupation importante chez les chercheurs et les leaders de la francophonie en situation minoritaire. Saisie de cette difficulté, la Commission conjointe de recherche sur la santé des francophones en situation minoritaire a entamé un processus d'examen de la question.

À l'issue d'une rencontre d'experts qui s'est tenue le 31 mai 2005 à Ottawa, un premier document a été produit afin de mieux déterminer les variables qui permettent de définir statistiquement les francophones vivant en situation minoritaire au Canada et de calculer leur nombre dans la perspective des différentes définitions statistiques envisagées. Ce document a été déposé à la réunion de la Commission conjointe de recherche le 27 janvier 2006 et les membres de la Commission ont recommandé d'approfondir la réflexion en ce sens et de proposer un document plus détaillé sur la question. L'objectif est d'éclairer et d'alimenter la réflexion sur les diverses manières de définir statistiquement un francophone en situation minoritaire dans les grandes enquêtes et dans les différents services et organismes, puis de présenter différentes méthodes et les conséquences de chacune afin de proposer des solutions.

Ces méthodes ont été soumises le 19 juillet 2006 à un groupe d'experts provenant de différents secteurs et partenaires concernés par les questions de la santé des francophones en situation minoritaire dont Statistique Canada, Santé Canada, le Commissariat aux langues officielles, le Consortium national de formation en santé, la Société santé en français, la Fédération canadienne des francophones et acadiens, ainsi que Patrimoine canadien. Sur recommandation de la Commission conjointe de recherche, le Consortium national de formation en santé et la Société Santé en français ont adopté le document et sa diffusion.

Le présent document vise à apporter un éclairage aux chercheurs et personnes intéressés par la question.

2. DESCRIPTION DES VARIABLES LINGUISTIQUES

Pour mener à bien la réflexion sur le choix des variables linguistiques à privilégier en vue de définir statistiquement un francophone, il importe d'abord de prendre connaissance des variables utilisées par Statistique Canada aux fins du recensement ou dans ses enquêtes statistiques.

Variables¹

Langue maternelle : Première langue apprise à la maison dans l'enfance et **encore comprise** par le recensé au moment du recensement

Langue parlée à la maison : Langue que le recensé parlait **le plus souvent** à la maison ou **de façon régulière** au moment du recensement.

¹ Source : Statistique Canada.

Connaissance des langues officielles : Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada

Langue de travail : Cette question portait sur la langue le plus souvent utilisée au travail par le recensé au moment du recensement. Des données sur les autres langues utilisées au travail de façon régulière ont aussi été recueillies. Cette variable ne sera pas retenue dans le cadre de la présente réflexion, car la langue de travail porte sur la population active (personnes de 15 ans et plus sur le marché de l'emploi).

Première langue officielle parlée : Se reporter à l'annexe A pour la description que donne Statistique Canada au sujet de la construction de cette variable.

3. MÉTHODES DE DÉFINITION DES FRANCOPHONES

Voici des définitions statistiques possibles des francophones à partir des variables utilisées dans le recensement et les enquêtes de Statistique Canada.

3.1. La langue maternelle

Avantage

Cette variable regroupe les personnes qui ont appris le français comme première langue et qui la comprennent toujours.

Désavantages

- Cette variable inclut les personnes qui peuvent comprendre le français sans pouvoir le parler.
- Les personnes qui ne sont pas de langue maternelle française, mais qui parlent le plus souvent ou régulièrement le français à la maison ou dont le français est la première langue officielle parlée, ne sont pas incluses.

Impact statistique

Le nombre de francophones s'élève à **1 020 580**.

Dans plusieurs documents de Statistique Canada, il est courant de répartir entre les anglophones et les francophones les personnes dont la langue maternelle sont les deux langues officielles.

Tableau 1²

Provinces	Langue maternelle		
	Français ^a	Français et anglais ^b	Total
T-N et L.	2 180	345	2 525
Î.-P.-É	5 665	435	6 100
N.-É.	34 155	2 595	36 750
N.-B.	236 770	5 290	242 060
Ont.	493 630	40 335	533 965
Man.	44 775	2 780	47 555
Sas.	18 040	1 490	19 530
Al.	59 735	6 255	65 990
C.-B.	56 105	7 525	63 630
Yuk.	890	95	985
T. N.-O.	970	95	1 065
Nun.	405	20	425
Canada, moins le Québec	953 320	67 260	1 020 580
a. Langue française seulement et langue française et autres.			
b. Langue anglaise et française et langue anglaise, française et autres.			

3.2. Connaissance des langues officielles

Avantage

Regroupe les personnes qui peuvent s'exprimer oralement en français. Cette définition retient les parlants français, définis en fonction de leur capacité linguistique orale (parler et comprendre).

Désavantages

- Il s'agit d'une variable construite sur la perception des répondants de pouvoir participer à une conversation (variable subjective), ce qui n'est pas garant d'une évaluation « objective » de cette compétence.
- Ne permet pas de faire une étude de la population francophone, car ceux qui peuvent soutenir une conversation en français ne s'identifient pas nécessairement à cette communauté linguistique. Leur langue maternelle peut être autre.
- Il n'est pas possible de distinguer, parmi ceux qui connaissent les deux langues officielles, le nombre de francophones (selon la langue maternelle, par exemple).

² Les données utilisées dans ce document proviennent du CD-ROM de Patrimoine canadien *Recensement 2001 Tableaux personnalisés*. AO 4234. Ces tableaux ont été faits à partir de l'échantillon de 20% de la population.

Impact statistique

Si on considère le nombre de personnes qui connaissent **uniquement** le français, cette variable représente le nombre le plus faible de francophones, car la majorité des francophones connaissent au moins deux langues officielles (**115 175 francophones** unilingues comparativement à **2 323 875** personnes bilingues). Comme le montrent les données, il y a **2 439 050** personnes qui peuvent converser en français au Canada à l'extérieur du Québec. Il est à noter, cependant, que plusieurs de ces personnes peuvent être de langue maternelle anglaise ou autres, ce qui ne fait pas d'elles des francophones. En retenant les personnes de langue maternelle anglaise ou autres, cette variable montre toutefois le degré d'attraction du français pour ces personnes.

Tableau 2

Provinces	Connaissance des langues officielles		
	Français	Français et anglais	Total
T-N et L.	145	20 890	21 035
Î.-P.-É.	95	15 990	16 085
N.-É.	790	90 265	91 055
N.-B.	66 415	245 870	312 285
Ont.	42 305	1 319 715	1 362 020
Man.	1 250	102 845	104 095
Sas.	360	49 000	49 360
Al.	1 895	202 905	204 800
C.-B.	1 810	269 365	271 175
Yuk.	45	2 895	2 940
T. N.-O.	40	3 130	3 170
Nun.	25	1 010	1 035
Canada, moins le Québec	115 175	2 323 875	2 439 050

3.3 Langue parlée à la maison

Avantage

Permet d'estimer le nombre de personnes qui parlent le **plus souvent** ou **régulièrement** le français à la maison. Constitue un indicateur important de la vitalité du français³.

Désavantages

- Ne nous renseigne pas sur la langue maternelle des personnes recensées.
- Exclut les personnes de langue maternelle française qui parle l'anglais à la maison.

³ Les données utilisées dans ce document ne permettent pas de distinguer les personnes dont le français est le **plus souvent** parlé à la maison des personnes dont le français est **régulièrement** parlé à la maison. La langue la plus souvent parlée à la maison est la mesure qui sert d'indice de continuité linguistique ou de son complément, l'assimilation linguistique.

Impact statistique

Un total de **978 360** personnes parlent au moins régulièrement le français à la maison.

Tableau 3

Provinces	Langue parlée à la maison		
	Français ^a	Français et anglais ^b	Total
T-N et L.	425	2 635	3 060
Î.-P.-É	1 600	3 610	5 210
N.-É.	10 060	23 615	33 675
N.-B.	175 405	70 275	245 680
Ont.	176 535	352 115	528 650
Man.	9 490	30 315	39 805
Sas.	1 965	11 520	13 485
Al.	8 895	44 000	52 895
C.-B.	7 910	45 700	53 610
Yuk.	220	650	870
T. N.-O.	205	795	1 000
Nun.	130	290	420
Canada, moins le Québec	392 840	585 520	978 360
a. Langue française seulement et langue française et autres.			
b. Langue anglaise et française et langue anglaise, française et autres.			

3.4 Première langue officielle parlée

Avantages

- Permet de regrouper les personnes qui ne sont pas de langue maternelle française.
- Cette variable comporte l'avantage de pouvoir classer ceux qui connaissent les deux langues officielles en tenant compte de leur langue maternelle et, si la langue maternelle est bilingue, en fonction de la langue parlée à la maison.

Désavantages

- Cette définition fait perdre les francophones dont l'anglais et le français sont la langue maternelle et qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison. On perd ainsi beaucoup d'enfants d'ayants droit de foyers exogames au sens de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette situation s'explique en raison de la dominance de l'anglais comme langue d'usage dans la plupart des familles exogames à l'extérieur du Québec.

Notons que la définition selon la langue maternelle peut aussi omettre des enfants d'ayants droit francophones quand ceux-ci n'ont pas le français comme langue maternelle⁴.

- Le nom de cette variable prête à confusion en laissant entendre que les répondants utilisent davantage une langue en particulier, alors qu'il s'agit d'abord de mesurer le potentiel linguistique du répondant. C'est seulement lorsqu'on prend en compte la langue parlée à la maison (qui représente le troisième critère de catégorisation des personnes recensées) que nous déterminons la fréquence d'emploi de la langue, sans compter que cela concerne une petite proportion de la population.

Impact statistique

Si on inclut comme francophones les personnes dont la première langue officielle parlée est le français ainsi que le français et l'anglais, leur nombre s'élève à **1 038 955** personnes.

Tableau 4

Provinces	Première langue officielle parlée		
	Français	Français et anglais	Total
T-N et L.	2 055	100	2 155
Î.-P.-É	5 235	80	5 315
N.-É.	33 175	1 185	34 360
N.-B.	237 620	1 665	239 285
Ont.	489 905	75 605	565 510
Man.	42 415	1 940	44 355
Sas.	16 205	685	16 890
Al.	55 650	6 355	62 005
C.-B.	51 975	14 795	66 770
Yuk.	850	65	915
T. N.-O.	875	80	955
Nun.	380	60	440
Canada, moins le Québec	936 345	102 610	1 038 955

3.5 Définitions fondées sur des combinaisons et des croisements de variables

Nous pouvons envisager d'autres définitions statistiques des francophones, dont certaines optimisent le nombre de francophones. En voici quelques-unes qui présentent une certaine pertinence.

⁴ Les parents ayants droit francophones doivent rencontrer les critères suivants : être citoyen canadien, de langue maternelle française et résider dans une province ou un territoire où le français est la langue de la minorité. Les données disponibles à Statistique Canada ne permettent pas d'identifier les ayants droit définis selon d'autres critères reliés à la langue d'enseignement des parents ou des enfants.

a) Personnes de langue maternelle française qui connaissent toujours le français, plus les personnes qui connaissent le français sans être de langue maternelle française ou anglaise.

Cette combinaison retient les personnes de langue maternelle aussi bien française que française et anglaise qui connaissent encore le français (français seulement et français et anglais), en ajoutant les personnes qui ne sont pas de langues maternelles française ou anglaise et qui connaissent le français. Rappelons que connaître le français selon la définition de Statistique Canada signifie l'habileté auto-évaluée de soutenir une conversation en français.

Avantage

Cette combinaison offre une mesure du nombre de personnes qui connaissent le français en excluant les personnes dont la langue maternelle est l'anglais ou l'anglais et une autre langue que le français.

Désavantage

Cette combinaison exclut les personnes de langue maternelle française (réponses uniques et multiples) qui ne connaissent pas le français. Elle ne tient donc pas compte des personnes ayant le français comme langue maternelle qui ne peuvent plus soutenir une conversation en français et des personnes qui sont des ayants droit selon l'article 23 de la *Charte* qui n'ont pas le français comme langue maternelle.

Impact statistique

Selon cette combinaison, il y a **1 233 625** francophones.

Tableau 5

Provinces	Langue maternelle française (réponses uniques et multiples) et connaissance du français	Connaissance du français (de langue maternelle autre que français ou anglais)	Total
T-N et L.	2260	370	2 630
Î.-P.-É.	5 505	205	5 710
N.-É.	34 900	2 855	37 755
N.-B.	240 095	2 175	242 270
Ont.	508 485	187 445	695 930
Man.	43 990	6 495	50 485
Sas.	17 120	2 425	19 545
Al.	59 295	19 370	78 665
C.-B.	55 960	41 905	97 865
Yuk.	875	225	1 100
T. N.-O.	935	215	1 150
Nun.	385	135	520
Canada, moins le Québec	969 805	263 820	1 233 625

b) Langue maternelle et langue parlée à la maison

Cette combinaison permet de retenir les personnes de langue maternelle française en y ajoutant celles qui ne sont pas de langue maternelle française qui parlent le plus souvent ou régulièrement le français à la maison. Nous avons également ajouté les personnes qui parlent le plus souvent et régulièrement l'anglais **et** le français à la maison tout en excluant la langue maternelle française, pour ne pas compter deux fois les mêmes personnes, et la langue maternelle anglaise, pour ne pas intégrer à cette définition les anglophones.

Avantage

Cette combinaison permet d'intégrer aux personnes de langue maternelle française les personnes qui ont une autre langue maternelle qui parlent le plus souvent ou régulièrement le français à la maison.

Désavantage

Cette combinaison exclut les personnes qui connaissent le français, mais qui ne le parlent pas à la maison.

Tableau 6

Provinces	Langue maternelle Français (réponses uniques et multiples)	Langue parlée à la maison Français ^a	Langue parlée à la maison Français et anglais ^b	Total
T-N et L.	2 525	35	60	2 785
Î.-P.-É	6 100	55	50	6 355
N.-É.	36 750	435	405	38 770
N.-B.	242 060	2 305	465	248 645
Ont.	533 965	13 615	26 340	594 830
Man.	47 555	720	1 665	51 090
Sas.	19 530	255	685	21 020
Al.	65 990	1 480	3 635	73 510
C.-B.	63 630	2 115	6 185	74 765
Yuk.	985	25	20	1 055
T. N.-O.	1 065	10	50	1 175
Nun.	425	10	25	475
Canada, moins le Québec	1 020 580	21 060	39 585	1 081 225
a. Excluant les personnes de langue maternelle française (réponses uniques et multiples).				
b. Excluant les personnes de langues maternelles française (réponses uniques et multiples) et anglaise (réponses uniques et multiples).				

Impact statistique

Le nombre de personnes qui sont soit de langue maternelle française (réponses uniques et multiples) ou qui parlent le français ainsi que le français et l'anglais le plus souvent ou régulièrement à la maison, sans être de langue maternelle française ou anglaise, s'élève à **1 081 215** personnes.

- c) **Connaissance de la langue française uniquement, plus les personnes qui connaissent les deux langues officielles et qui sont de langue maternelle française (réponses uniques et multiples).**

Avantage

Intègre les personnes qui connaissent le français uniquement et toutes les personnes qui connaissent les deux langues officielles dont la langue maternelle est le français (réponses uniques et multiples).

Désavantage

Cette combinaison ne retient pas les personnes de langue maternelle française qui ne connaissent plus la langue française.

Impact statistique

Le total s'élève à **977 610**.

Tableau 7

Connaissance de la langue (CLO) française uniquement et des deux langues officielles et langue maternelle (LM) française (réponses uniques et multiples)

Provinces	CLO Français	CLO Français et anglais et LM française (réponses uniques)	CLO Français et anglais et LM français (réponses multiples)	Total
T-N et L.	145	1 865	270	2 280
Î.-P.-É.	95	5 100	310	5 505
N.-É.	790	32 000	2 170	34 960
N.-B.	66 415	169 225	4 755	240 395
Ont.	42 305	438 540	33 535	514 380
Man.	1 250	40 810	2 095	44 155
Sas.	360	15 720	1 130	17 210
Al.	1 895	53 045	4 745	59 685
C.-B.	1 810	49 185	5 720	56 715
Yuk.	45	790	55	890
T. N.-O.	40	830	75	945
Nun.	25	345	20	490
Canada, moins le Québec	115 175	807 455	54 880	977 610

- d) Les personnes dont le français est la langue maternelle (réponses uniques et multiples) et celles dont le français n'est pas la langue maternelle, mais dont la PLOP est le français ou le français et l'anglais.

Avantage

Intègre les francophones dont la langue maternelle n'est pas le français.

Désavantage

Cette définition n'inclut pas les enfants des ayants droit francophones selon la *Charte* dont la langue maternelle n'est pas le français et les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français qui parlent régulièrement le français à la maison (ex. une personne francophile qui a épousé une personne anglophone).

Impact statistique

Ajout de **104 530** aux francophones de langue maternelle, pour un total de **1 125 110**.

Tableau 8

Langue maternelle française (LM) et première langue officielle parlée (PLOP) française et française et anglaise

Provinces	LM Français (réponses uniques et multiples)	PLOP Français ^a	PLOP Français et anglais ^a	Total
T-N et L.	2 525	15	60	2 600
Î.-P.-É.	6 100	0	25	6 125
N.-É.	36 750	165	815	37 730
N.-B.	242 060	680	495	243 235
Ont.	533 965	11 425	66 720	612 110
Man.	47 555	315	1 475	49 345
Sas.	19 530	140	535	20 205
Al.	65 990	825	5 490	72 305
C.-B.	63 630	1 465	13 665	78 760
Yuk.	985	25	60	1 070
T. N.-O.	1 065	10	60	1 135
Nun.	425	10	55	490
Canada, moins le Québec	1 020 580	15 075	89 455	1 125 110
a. Excluant langue maternelle française (réponses uniques et multiples).				

e) Langue maternelle et connaissance des langues officielles

Cette combinaison permet de prendre en compte les francophones selon la langue maternelle et les personnes qui ne sont pas de langue maternelle française qui connaissent le français uniquement parmi les deux langues officielles. Nous avons aussi inclus les personnes qui ont les deux langues officielles comme langue maternelle et celles qui connaissent le français et l'anglais, mais dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Avantage

Cette combinaison comprend toutes les personnes dont le français est la langue maternelle (réponses uniques et multiples), plus toutes les personnes qui connaissent uniquement le français dont la langue maternelle n'est pas le français (réponses uniques et multiples) et les personnes qui sont de langue maternelle autres que le français et l'anglais qui connaissent les deux langues officielles.

Désavantage

La définition n'inclut pas les enfants des ayants droit francophones selon la *Charte* dont la langue maternelle est l'anglais ou l'anglais et une autre langue que le français, mais dont un parent est de langue maternelle française.

Impact statistique

Le nombre de personnes associées à cette combinaison s'élève à **1 285 390**.

Tableau 9
Langue maternelle et connaissance du français

Provinces	Langue maternelle Française (réponses uniques et multiples)	Connaissance du français ^a	Connaissance du français et de l'anglais ^b	Total
T-N et L.	2 525	15	355	2 895
Î.-P.-É.	6 100	0	205	6 305
N.-É.	36 750	60	2 820	39 630
N.-B.	242 060	305	2 090	244 455
Ont.	533 965	5 895	182 080	721 940
Man.	47 555	160	6 355	54 070
Sas.	19 530	90	2 350	21 970
Al.	65 990	390	19 040	85 420
C.-B.	63 630	755	41 230	105 635
Yuk.	985	10	215	1 210
T. N.-O.	1 065	0	215	1 280
Nun.	425	10	135	570
Canada, moins le Québec	1 020 580	7 690	257 090	1 285 380
a. Excluant les personnes de langue maternelle française (réponses uniques et multiples).				
b. Excluant les personnes de langue maternelle française (réponses uniques et multiples) et anglaise (réponses uniques et multiples).				

CONCLUSION

La définition qui retient le plus grand nombre de personnes francophones est la variable Connaissance des langues officielles avec **2 439 050** personnes. Cependant, la faiblesse de cette variable est de retenir une proportion importante de personnes qui connaissent le français sans pour autant s'identifier à la communauté francophone.

La définition présentée au point 3.5d regroupe **1 125 110** francophones. Elle a l'avantage de combiner les deux variables les plus couramment utilisées pour identifier statistiquement les francophones : la langue maternelle et la PLOP. La combinaison de ces deux variables en une seule définition comble largement les faiblesses de chacune des variables prises individuellement. D'une part, la variable PLOP a l'inconvénient de classer comme anglophone les personnes dont la langue maternelle est l'anglais et le français mais qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison. Comme nous l'avons souligné, les personnes exclues comprennent les enfants des ayants droit francophones qui ont les deux langues officielles comme langue maternelle et qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison. Cette exclusion risque de s'amplifier si un plus grand nombre de parents ayants droit francophones en situation d'exogamie réussissent à transmettre les deux langues officielles comme langues maternelles à leurs enfants. Nous aurions ainsi une situation de succès sur le plan du respect de l'égalité des langues officielles qui se transformerait en pertes sur le plan des effectifs de la communauté de langue officielle en situation minoritaire. D'autre part, la variable langue maternelle exclut le nombre croissant de canadiennes et de canadiens qui peuvent s'identifier à la communauté francophone mais qui n'ont pas le français comme langue maternelle. Cette variable exclut aussi environ la moitié des enfants des ayants droits francophones, c'est-à-dire tous ceux qui ont un parent francophone mais qui n'ont pas le français comme langue maternelle. La combinaison des variables langue maternelle et PLOP est donc nettement plus inclusive mais n'inclut pas tout le potentiel des effectifs de la francophonie.

La définition présentée au point 3.5e retient **1 285 390** personnes dont la langue maternelle est le français (réponses uniques et multiples) ou qui sont de langue maternelle autre que le français qui connaissent uniquement le français ou qui sont de langues maternelles autres que le français et l'anglais qui connaissent les deux langues officielles. Avec cette définition, nous nous assurons d'inclure toutes les personnes qui peuvent **potentiellement** s'identifier aux francophones, sans que cela n'empêche qu'ils s'identifient à d'autres communautés linguistiques. Certes, les données démontrent que les nouveaux arrivants s'intègrent davantage dans la communauté anglophone, mais rien ne justifie de les associer d'emblée à une communauté de langue officielle particulière. Cette combinaison est celle qui regroupe le plus de francophones tout en ayant l'avantage de ne pas inclure des personnes de langue maternelle anglaise qui connaissent le français et l'anglais. Nous pourrions envisager d'exclure de cette combinaison, les personnes qui parlent le plus souvent l'anglais à la maison. Les données utilisées dans ce document ne nous permettent pas d'effectuer ce calcul. Notons, toutefois, que la définition 3.5e a le même désavantage que celui associé à la variable langue maternelle, soit celui de ne pas inclure les enfants d'ayants droit francophones qui n'ont pas le français comme langue maternelle.

Pour terminer, mentionnons qu'il serait hasardeux de proposer une seule variable ou combinaison de variables pour définir statistiquement un francophone, car la pertinence des définitions retenues dépend du contexte de la recherche ou de l'intervention qui en découle. Nous le constatons, la population de francophones varie beaucoup selon les définitions retenues. Si certaines retiennent un nombre important de francophones, il convient cependant de s'interroger sur la pertinence d'une telle définition. Si nous poursuivons un objectif d'inclure le plus de francophones possible, incluant les francophiles, la variable déterminant la connaissance de la langue semble pertinente. Cependant, si nous poursuivons un objectif de retenir les francophones à des fins de définition identitaire, il importe de prendre une variable ou une combinaison de variables qui ont une pertinence en ce sens.

Nous pouvons identifier pas moins de trois sources de légitimité à la francophonie canadienne. La langue maternelle nous semble une variable qui reste pertinente dans plusieurs perspectives. Elle exprime une légitimité d'origine à la francophonie. Toutefois, il se pourrait que pour la prestation de certains services, la connaissance de la langue ou l'usage de celle-ci peuvent s'avérer des variables importantes à prendre en compte. Une combinaison qui retient les nouveaux arrivants qui connaissent le français ou les deux langues officielles comme celles présentées aux tableaux 8 et 9, est quasi inévitable vue la politique canadienne des langues officielles. C'est par une légitimité de choix que les nouveaux arrivants parlant des langues autres que le français ou l'anglais peuvent vouloir s'intégrer à la communauté linguistique francophone.

Dans un contexte juridique, et en particulier dans celui de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la définition doit viser à inclure les ayants droits. Il s'agit ici d'une légitimité de droit. Même les enfants n'ayant pas le français comme langue maternelle peuvent fréquenter les écoles de langue française si un des parents est un ayant droit. Ils peuvent devenir des membres productifs de la communauté francophone grâce à leurs droits scolaires. Si la combinaison du tableau 8 marque une avancée en ce sens, nous avons relevé une limite à cette combinaison. Des analyses plus poussées, à l'aide des bases de données de Statistique Canada, pourraient permettre de prendre en considération ces limites et fournir une combinaison qui permette d'inclure tous les ayants droits francophones. Enfin, si on peut toujours demander à Statistique Canada de fournir des variables linguistiques plus précises, il revient aux différents acteurs et intervenants d'analyser la pertinence des variables qu'ils emploient dans leurs analyses.

ANNEXE A

PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE

Cette variable a été dérivée dans le cadre de l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

La méthode de dérivation est décrite dans le règlement concernant l'emploi des langues officielles dans la prestation de services au public. Elle tient compte premièrement de la connaissance des deux langues officielles, deuxièmement de la langue maternelle et troisièmement de la langue parlée à la maison.

Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en anglais seulement ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les réponses aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison sont ensuite utilisées pour établir la première langue officielle parlée des personnes qui peuvent parler le français et l'anglais ou qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles. On inclut dans la catégorie « Français » les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. Les personnes qui ont l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle comme langue maternelle sont incluses dans la catégorie « Anglais ». Pour les cas non encore classés, on inclut dans la catégorie « Français » les personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. On procède de la même manière pour la catégorie « Anglais ». La population se trouve ainsi classée dans deux catégories principales : d'une part le français et d'autre part l'anglais. Il faut ajouter deux catégories résiduelles pour les personnes qui n'ont pu être classées à l'aide des renseignements fournis : le français et l'anglais et ni le français ni l'anglais.

Source

Statistique Canada : www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/dict/pop044_f.htm (site consulté le 15 mars 2005).

ANNEXE B

MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS

Roukya Abdi Aden	Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA)
Gratien Allaire	Institut franco-ontarien, Université Laurentienne
Marielle Beaulieu	Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA)
Nathalie Béland	Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario
Danielle Ferron	Commissariat aux langues officielles
William Floch	Patrimoine canadien
Éric Forgues	Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML)
Roger Guillemette	Santé Canada
Sylvie Lafrenière	Statistique Canada
Rodrigue Landry	Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pierre LeBlanc	PRAXIS
Louise Marmen	Statistique Canada
Aurel Schofield	Centre de formation en médecine du Nouveau-Brunswick